

Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 12 décembre 2024 - 18H30**  
**Salle de la route bleue- SAINT CYR**

**Délibération n°CC\_2024\_188**  
**Finances - Budget Principal - Exercice 2024 - Décision Modificative n°2**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*

*Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MARTINEZ*

**Étaient présents :**

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

**Ayant donné pouvoir :**

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Jean-Yves BONNET donne pouvoir à René SABATIER, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Clément CHAPEL donne pouvoir à Sylvette DAVID, François CHAUVIN donne pouvoir à Sylvie BONNET, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Danielle MAGAND, Juanita GARDIER donne pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Stéphanie ISSARTEL donne pouvoir à Gilles DUFAUD, Edith MANTELIN donne pouvoir à Simon PLENET, Catherine MOINE donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE

**Absents ou excusés :**

Agnès PEYRACHE, Bertrand PIATON

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :**

La décision modificative n°2 du budget principal d'Annonay Rhône Agglo porte divers ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement sur l'exercice 2024.

Pour la section de fonctionnement, les principaux ajustements concernent les points suivants :

- Les recettes fiscales sont réajustées au regard des notifications définitives transmises par l'État.

Les recettes de fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée sont réajustées à la baisse. La recette relative à la taxe sur les surfaces commerciales est réajustée à la hausse du fait d'un rattrapage de versements sur les années antérieures de plusieurs entreprises.

- Les recettes de sinistres en assurances (Salle Roche et Inondations) sont intégrées aux recettes exceptionnelles de la communauté d'agglomération.

- Le loyer du bâtiment industriel « ex-STC Composites » est retiré des crédits budgétaires, le bâtiment étant inoccupé.

- Un complément de subvention est versé au budget du CIAS afin d'équilibrer ce dernier à la clôture de son exercice 2024. Des compensations réduites sur les surcoûts salariaux (accords Laforcade), le recours à l'intérim, et des tarifs de journée décorrélés du coût réel du service rendent nécessaire ce complément.

- La clôture de deux zones d'activités, prévue initialement au budget primitif, ne pourra voir le jour, du fait de difficultés techniques. La subvention au budget annexe « Zones d'activités », ne sera pas mise en œuvre sur l'exercice 2024.

Pour la section d'investissement, les principales modifications concernent les points suivants :

- Des ajustements des dépenses et recettes d'équipement au regard des avancements techniques des opérations et des niveaux d'engagement des programmes d'investissement dont notamment :

- Une diminution des crédits de paiement annuels de l'exercice 2024 sur l'autorisation de programme AP n°2023/01 Conservatoire à rayonnement intercommunal.

- Des diminutions de crédits au regard des avancements de projets, dont :

OP205 Travaux d'aménagement de la Via Fluvia

OP204 Travaux d'aménagement des Aires de camping-car

- Un réajustement des recettes du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA° au regard des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice.

L'ensemble des ajustements précités amènent à revoir l'équilibre section par section ainsi que l'équilibre général du budget principal, qui se traduit, dans cette décision modificative n°2 par une réduction du virement à la section d'investissement de – 1 732 € et une diminution de l'emprunt d'équilibre de – 1 318 268 €.

**Tableau d'équilibre général :**

**ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL 2024  
DECISION MODIFICATIVE N°02 - EQUILIBRE GENERAL**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	45 000,00 €	43 268,00 €	-2 020 000,00 €	-2 018 268,00 €
Résultat n-1 affecté				
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement	-1 732,00 €			-1 732,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 268,00 €</b>	<b>43 268,00 €</b>	<b>-2 020 000,00 €</b>	<b>-2 020 000,00 €</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réajuster les crédits budgétaires du budget principal sur l'exercice 2024 par décision modificative,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

**DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal – exercice 2024 – telle qu'elle ressort des tableaux ci-après :

Tableau d'équilibre général :

**ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL 2024  
DECISION MODIFICATIVE N°02 - EQUILIBRE GENERAL**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	45 000,00 €	43 268,00 €	-2 020 000,00 €	-2 018 268,00 €
Résultat n-1 affecté				
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement	-1 732,00 €			-1 732,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 268,00 €</b>	<b>43 268,00 €</b>	<b>-2 020 000,00 €</b>	<b>-2 020 000,00 €</b>

Tableaux détaillés :

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

**ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL 2024 - DM02**

Imputation budgétaire			BP2024	DM02	Total
Compte	Libellé	Fonct.			

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante					
657363	subvention CIAS	4238	2 321 930,00 €	150 000,00 €	2 471 930,00 €
65821	subvention aux budgets annexes à caractère administratif	61	105 000,00 €	-105 000,00 €	0,00 €
Total chapitre				45 000,00 €	

**SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT** 45 000,00 €

Chapitre 023 Virement					
023	virement à la section d'investissement	01	216 503,94 €	-1 732,00 €	214 771,94 €
Total chapitre				-1 732,00 €	

Chapitre 042 opérations d'ordres entre sections					
Total chapitre				0,00 €	

**SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT** -1 732,00 €

**TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** 43 268,00 €

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chapitre 73 Impôts et Taxes					
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et TH	01	6 670 668,00 €	-290 049,00 €	6 380 619,00 €
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	01	3 363 228,00 €	-136 147,00 €	3 227 081,00 €
Total chapitre				-426 196,00 €	

Chapitre 731 Fiscalités Locales					
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	01	434 696,00 €	324 464,00 €	759 160,00 €
Total chapitre				324 464,00 €	

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante					
752	revenus des immeubles	61	105 000,00 €	-105 000,00 €	0,00 €
75888	Autres produits exceptionnels	020	122 650,00 €	250 000,00 €	372 650,00 €
Total chapitre				145 000,00 €	

**SOUS-TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT** 43 268,00 €

Chapitre 042 opérations d'ordres entre sections					
Total chapitre				0,00 €	

Résultat de fonctionnement n-1 reporté					
Total chapitre				0,00 €	

**SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT** 0,00 €

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT** 43 268,00 €

## INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 23 Immobilisations en cours					
2312	agencement et aménagements de terrains	510	567 417,80 €	-180 000,00 €	387 417,80 €
2312	agencement et aménagements de terrains	845	111 309,87 €	-100 000,00 €	11 309,87 €
2313	constructions	518	2 968 000,00 €	-1 740 000,00 €	1 228 000,00 €
Total chapitre					-2 020 000,00 €

<b>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 020 000,00 €</b>
---	------------------------

Chapitre 041 Opérations patrimoniale - opération d'ordre à l'intérieur de la section					
Total chapitre					
					0,00 €

<b>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
---	---------------

Solde d'investissement n-1 reporté					
Total chapitre					
					0,00 €

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
--	---------------

<b>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 020 000,00 €</b>
---	------------------------

## INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves					
10222	Fonds de compensation pour la TVA	01	1 150 000,00 €	-700 000,00 €	450 000,00 €
Total chapitre					-700 000,00 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes					
1641	Emprunts	01	6 695 547,35 €	-1 318 268,00 €	5 377 279,35 €
Total chapitre					-1 318 268,00 €

<b>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 018 268,00 €</b>
---	------------------------

Chapitre 021 Virement					
021	Virement de la section de fonctionnement	01	571 503,94 €	-1 732,00 €	569 771,94 €
Total chapitre					-1 732,00 €

Chapitre 040 opérations d'ordres entre sections					
Total chapitre					
					0,00 €

Chapitre 041 Opérations patrimoniale - opération d'ordre à l'intérieur de la section					
Total chapitre					
					0,00 €

<b>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 732,00 €</b>
---	--------------------

Solde d'investissement n-1 reporté					
Total chapitre					
					0,00 €

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 020 000,00 €</b>
--	------------------------

**PRÉCISE** que, comme pour le budget primitif 2024, le vote de la décision modificative, du budget principal, intervient au niveau des chapitres,

**INDIQUE** que, dans le cadre de cette décision modificative, une dotation d'équilibre complémentaire à celle votée au budget primitif 2024 et à décision modificative n°1, est allouée au budget du CIAS, et fera l'objet d'un versement unique, dès l'exécution de la présente délibération. Cette dotation complémentaire s'élève à 150 000€, dont les crédits sont ouverts au compte 657363, fonction 4238, du budget principal.

**CHARGE** le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17 décembre 2024

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*